

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAE 67 Subventions de fonctionnement (150.000 euros) et conventions avec 17 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à divers organismes et de l'autoriser à signer les conventions afférentes ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association l'Arbre des Connaissances - APSR, domiciliée 1 avenue Claude Vellefaux, Hôpital Saint-Louis, IUH, Centre Hayem, Paris 10e (n° Paris Asso 18975 / 2021_07496), pour le projet « Apprentis Chercheurs » ;

Article 2 : Une subvention de 17.500 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Animath (Association pour l'animation mathématique), domiciliée 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5^e (n° Paris Asso 9350 / 2021_07528), pour la 22e édition du Salon de la Culture et des Jeux Mathématiques ;

Article 3 : Une subvention de 10.200 euros en fonctionnement est attribuée à l'Association française d'Astronomie (AFA), domiciliée 3 rue Emile Dubois, Paris 14e (n° Paris Asso 40881 / 2021_07537), pour le projet « Sous le ciel de Paris » ;

Article 4 : Une subvention de 4.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Parcours des Sciences, domiciliée 21 place du Panthéon, Paris 5e (n° Paris Asso 49841 / 2021_07580), pour le projet « Promenades scientifiques : festival 2021 » ;

Article 5 : Une subvention de 24.500 euros en fonctionnement est attribuée à l'Association Science et Télévision (AST), domiciliée 204 rue du Château des rentiers, Paris 13e (n° Paris Asso 38881 / 2021_07543), pour la 17e édition du Festival international du film scientifique Pariscience;

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'Atelier des Feuillantines, domicilié 40 rue Henri Barbusse, Paris 5^e (n° Paris Asso 60561 / 2021_07586), pour le projet « Résidence numérique pour la diffusion des aspects scientifiques de l'art » ;

Article 7 : Une subvention de 9.600 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Becomtech, domiciliée 7 bis rue Riquet, Paris 19e (n° Paris Asso 188905 / 2021_07568), pour le projet « Promotion JUMP IN TECH - Digital Summer à Paris » ;

Article 8 : Une subvention de 6.800 euros en fonctionnement est attribuée au Centre national de recherche scientifique (CNRS) – Institut de Biologie Paris Seine, domicilié 16 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5e (n° Paris Asso 188188 / 2021_07579), pour le projet « Vis ma vie de chercheur » ;

Article 9 : Une subvention de 3.000 euros en fonctionnement est attribuée au Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (GDIE), domicilié 38 rue Boussingault, Paris 13^e, (n° Paris Asso 184013 / 2021_07504), pour le projet « + de biodiversité pour mon quartier ! » ;

Article 10 : Une subvention de 5.100 euros en fonctionnement est attribuée à la compagnie LAPS/Équipe du matin, domiciliée à la MDA11 - 8 rue du général Renault – BâL 103, Paris 11^e (n° Paris Asso 51121 / 2021_07589), pour le projet « Elle et l'infini : Mathématiques, nom féminin ? » ;

Article 11 : Une subvention de 6.800 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Le Cercle FSER, domiciliée 30 rue de Varenne, Paris 7^e (n° Paris Asso 191948 / 2021_07590), pour le projet « Déclics 2021 à Paris » ;

Article 12 : Une subvention de 6.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Les petits Débrouillards – IDF, domiciliée 81 boulevard Voltaire, Paris 11^e (n° Paris Asso 19670 / 2021_07563), pour le projet « Des clubs sciences dans mon quartier : Biodiversité et numérique » ;

Article 13 : Une subvention de 8.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Le sens des mots, domiciliée 28 route de Salins, 25330 Bolandoz (n° Paris Asso 194575 / 2021_07559), pour le projet « Je suis vert ! » ;

Article 14 : Une subvention de 10.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Planète Sciences, domiciliée 1 Avenue Franklin Roosevelt, Paris 8^e (n° Paris Asso 176881 / 2021_07592), pour le projet « Où est SolO ? » ;

Article 15 : Une subvention de 6.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Savoir Apprendre - Exploradome, domiciliée 18 avenue Henri Barbusse, 94400 Vitry-sur-Seine (n° Paris Asso 13887 / 2021_07569), pour le projet « Des sciences et du numérique pour tous ! »

Article 16 : Une subvention de 5.000 euros en fonctionnement est attribuée à Sorbonne Université, domiciliée 21 rue de l'école de médecine, Paris 5^e (n° Paris Asso 194920 / 2021_07566), pour le projet « Les Festives de Sorbonne Université » ;

Article 17 : Une subvention de 17.500 euros en fonctionnement à l'association TRACES (Théories et Réflexions sur l'Apprendre, la communication et l'Éducation scientifique), domiciliée 23 rue des Balkans, Paris 20^e (n° Paris Asso 57461 / 2021_07582), pour le projet « Rayon Science » ;

Article 18 : Madame la Maire est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO